



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2014

Le huit décembre deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le premier décembre deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Premier Adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie TALINEAU, Jean-Luc GUINARD, Isabelle TOURTOIS, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Jacky FAVREAU, Marylène GIRAUDON, Chrystèle JARNY, Thierry PROUST, Emmanuel ROUSSELOT.

**Absents excusés :**

- Benoit PIRON a donné pouvoir à Johann BARANGER
- Alain BARD
- Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean Luc GUINARD
- Fabienne HULCELLE a donné pouvoir à Sophie AUGER
- Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON
- Cécile TAVENEAU a donné pouvoir à Damien PARNAUDEAU
- Sandra VIDARD a donné pouvoir à Thierry PROUST

**Secrétaire de séance :** Marylène GIRAUDON

### Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2014

Madame TALINEAU fait lecture du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le 20 novembre dernier. Il est approuvé à l'unanimité.

### Rapport des commissions communales et intercommunales

Concernant le site internet, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de valider une des propositions présentées lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre dernier. Il ne reste que trois semaines à Nicolas Brunet pour construire les pages qui seront disponibles dès janvier 2015. Les différentes photos défileront en arrière plan et l'Assemblée a choisi le logo « carré », détaché du bandeau.

Concernant le logo et la charte graphique, des devis ont été demandés pour la réalisation d'autocollants qui seront offerts à chaque foyer et distribués par les agents recenseurs lors de la tournée de reconnaissance du recensement de la population. Des autocollants à apposer sur les véhicules de la municipalité sont également prévus. Anthony Parthenay prépare la nouvelle maquette des News de SAINT PARDOUX.

## Gestion des bons de pierre

Monsieur BARANGER fait lecture de la délibération du 15 janvier 2008. La plupart des demandes formulées par un administré est acceptée. Cependant, il s'avère que certaines demandes sont hors cadre de cette délibération.

Monsieur BARANGER propose de délibérer pour l'octroi des bons de pierre :

- Un bon de pierre correspond à 10 tonnes de tout venant.
- Les bons de pierre attribués ne peuvent servir qu'à l'entretien des voiries qui font la jonction entre le domaine privé et le domaine public.
- Les bons de pierre peuvent être attribués à l'ensemble des foyers de la commune.
- Il ne sera accordé qu'un seul bon de pierre par année par foyer.
- Le bon de pierre fera l'objet d'une évaluation de la demande en amont sur le terrain par un élu (maire ou adjoints) et après vérification que cette demande justifie l'octroi respectant son objet formulé au 2ème alinéa.
- Les demandes seront ensuite laissées à l'appréciation du maire.
- Un élu fera ensuite le contrôle que l'octroi aura été utilisé ce pour quoi il a été accordé. Dans le cas contraire, la facturation du bon de pierre sera envoyée au demandant.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette proposition avec

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Résidence du Festival Ah !

Madame AUGER nous présente le projet du Caravan'AH : Il y aura 2 représentations pour « La Mouette et Le Chat ». La commission va rechercher 4 autres classes d'écoles du canton pour compléter la 2ème représentation. Les artistes veulent limiter à 150 enfants par représentation. Chacune des classes paiera sa participation directement à l'organisation du Festival AH (en principe 200 euros/classe). Cela représente un budget 750 euros pour la commune, partagé entre la municipalité et les 2 écoles.

Il n'y a pas de changement pour le spectacle de Johnny Perpett. Le budget prévu est de 700 euros.

En ce qui concerne celui de Titus, le Festival Ah nous a annoncé que le spectacle présente ne sera pas « Joyeux Anniversaire », mais « Magic Gordon ». Coût 1 400 euros. Le Conseil Général versera 150 euros de subvention et le Festival AH aussi.

Cependant, en terme d'image culturelle, il reste intéressant d'avoir ce partenariat avec Caravan'AH.

Après en avoir délibéré, Monsieur BARANGER demande à l'assemblée de voter ce budget de 2 050 € avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Plan de financement prévisionnel pour les demandes de subvention DETR 2015

Monsieur BARANGER nous informe que des demandes de subventions sont possibles pour :

- L'aménagement de Château Bourdin T3,
- L'aménagement du parking à côté de l'EHPAD,
- L'aménagement du parking de l'école privée.

A ce jour, les devis n'ont pas été étudiés suffisamment pour déterminer le plan de financement. Son élaboration est indispensable pour le dépôt de dossier de demandes de subventions.

Monsieur BARANGER propose de reporter la délibération de ce point et de voter cela au prochain conseil.

## Décisions modificatives pour le règlement des dernières factures d'investissement et de fonctionnement

### 1ère décision modificative : Règlement des factures de fonctionnement

Virement de 25 000 euros du chapitre « charge du personnel », sur deux autres chapitres de fonctionnement, réparti de la façon suivante :

- 22 500 euros sur le chapitre « charge à caractère général » où le solde actuel est que de 3 500 euros,
- 2 500 euros sur le chapitre « charges financières » où le solde actuel est de 157 euros.

### 2ème décision modificative : Règlement du nouvel emprunt CMO de 250 000 euros en investissement

Virement de 5 200 euros du chapitre « charge du personnel » sur deux chapitres :

- En fonctionnement, au 66111 « règlement des intérêts », la somme de 1 800 euros,
- En investissement, au 1641 « règlement du capital », la somme de 3 400 euros.

Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acceptation de ces deux décisions modificatives avec :

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Ligne de trésorerie

Après délibération, l'assemblée pense qu'il est trop tôt pour évoquer le besoin d'une ligne de trésorerie car toutes les factures de fonctionnement ne sont pas encore reçues et la clôture du budget 2014 se fait au 10 décembre pour l'investissement et au 15 décembre pour le fonctionnement.

L'assemblée accepte que ce point soit évoqué au prochain conseil du 12 janvier 2015. A ce jour, un suivi quotidien est réalisé en étroite collaboration avec le service comptable de la mairie et la Trésorerie.

## Renégociation d'un prêt contracté au Crédit Agricole

Un prêt d'un montant de 128 000 euros a été contracté pour l'aménagement du bourg (eaux pluviales et infrastructures diverses) en 2004 et se termine en 2019 avec un taux de 4,91 %.

Le Crédit Agricole nous propose une renégociation avec un taux de 3,22 %.

Détails financement	Situation actuelle	Réaménagement proposé	Variation
Capital restant dû au 24/10/2014	46 243 €	46 243 €	
Durée (en mois)	51	51	
Montant prochaine échéance (en euros)	3 030	2 921	-109 €
Taux fixe du prêt (en %)	4,91	3,22	-1,69 %
Frais de dossier	0	150	+100%
<b>COUT TOTAL (en euros)</b>	<b>51 517</b>	<b>49 814</b>	<b>-1 703</b>

Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée d'accepter la renégociation du prêt crédit agricole comme présenté ci-dessus avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Révision des loyers pour deux logements communaux

Il s'agit du logement communal de Monsieur GIRAUDON au 26, lotissement du Pré de la Cure et de celui de Madame PAILLAT au 1, rue de l'Eglise. Cette augmentation est prévue dans leur contrat de location et validée par l'INSEE. Les autres logements communaux ont subi la révision annuelle au 1er juillet 2014. Un courrier d'information leur sera adressé dès lors que l'Assemblée aura voté cette modification.

Concernant Monsieur GIRAUDON et Mademoiselle MANCEAU, le loyer actuel est de 382 €. Selon l'indice de référence des loyers, il sera au 1er janvier 2015 de 385 € soit une hausse de 3 €.

Concernant Madame PAILLAT, son loyer actuel est de 467 €. Selon l'indice de référence des loyers, il sera au 1er janvier 2015 de 470 € soit une hausse de 3 € également.

Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de délibérer sur l'augmentation des loyers comme présentés avec :

- 16 voix « pour »,
- 2 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Révision des tarifs du Foyer Rural

Monsieur BARANGER reprend la délibération du 5 décembre 2013 avec les tarifs de 2014. Le tableau semble compliqué pour les nouveaux élus et manque de lisibilité.

Monsieur BARANGER propose une nouvelle trame avec un détail par salle communale et demande à l'Assemblée de délibérer pour ce nouveau tableau avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Révision des tarifs de mise à disposition d'un agent et d'une salle pour la Communauté de Communes

Monsieur BARANGER reprend la délibération du 5 décembre 2013 avec les tarifs de 2014. En général, une augmentation de 2%, correspondant à l'évolution du coût de la vie, est appliquée.

Hypothèse Usage	Utilisation du Foyer Rural pendant les vacances scolaires		Utilisation du Foyer Rural pendant les mercredis loisirs
	Tarification selon le nombre d'enfants 0 à 50	+ de 50	
+2%	19,80 €	22,85 €	28,10 €
+2,5%	19,90 €	23,00 €	28,23 €
+2,7%	19,92 €	23,05 €	28,28 €
+2,8%	19,94 €	23,07 €	28,31 €
+3%	20,00 €	23,11 €	28,36 €

Pour information, en 2013, la commune a mis les locaux de la cantine à la disposition de la communauté de communes pendant les vacances scolaires et a perçu la somme de 710 euros et pendant l'année scolaire, pour les mercredis loisirs, elle a perçu la somme de 702 euros.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les enfants de SAINT PARDOUX peuvent déjeuner le mercredi midi à la cantine et sont encadrés par les animatrices du mercredi loisirs. Courant juillet, Monsieur le Maire a proposé la gratuité de la salle à la communauté de communes pour pallier aux frais d'encadrement.

Cette grille étant un peu complexe, Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de se prononcer sur une simplification de la tarification par un prix unique, quelque soit l'utilisation pendant les vacances scolaires (centre de loisirs) ou péri-scolaire (mercredi loisirs) à hauteur de 28,50 euros par jour avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Rémunération des agents recenseurs

Lors du recensement réalisé en 2010, le Conseil Municipal de l'époque avait décidé de rémunérer chaque agent recenseur à hauteur de 1 156 euros brut, pour l'ensemble de la mission se déroulant pendant 1 mois et demi et de leur rembourser leurs frais kilométriques.

Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de délibérer pour une rémunération de 1 200 euros brut, pour l'ensemble de la mission à laquelle s'ajoute un forfait kilométrique de 45 € pour l'ensemble de la mission également avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Modification de la délibération du 11 janvier 2011 concernant un type de régime indemnitaire

La ligne du tableau adjoint technique 2ème classe n'a pas lieu d'être ; Monsieur MOREAU a obtenu le grade d'adjoint technique 1ère classe.

La ligne du tableau 3 adjoints technique 2ème classe doit être modifiée suite à un réaménagement des horaires : Madame MARCETEAU passe de 22 heures à 21,28 heures par semaine.

La 3ème ligne du tableau doit être modifiée : Les trois adjoints techniques, Messieurs MOREAU, GIRET et GOUBAND sont en 1ère classe.

La 4ème ligne n'existe plus. Elle concernait Madame DUFOUR qui ne fait plus partie de l'effectif de la collectivité.

En rapport avec le régime indemnitaire de Madame DREILLARD, une 5ème ligne devra être créée pour le régime de type IEMP "Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture", au lieu de l'IFTS "Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires".

Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée d'accepter les modifications précitées avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « abstention »,
- 0 voix « contre ».

## Informations et questions diverses

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire,  
Benoît PIRON

